



NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

BUDGET PRIMITIF 2026

Aux termes des dispositions de l'article L.2313-1 du Code général des Collectivités Territoriales,

« Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. »

La présente note répond à cette obligation ; elle est disponible sur le site internet de la commune.

I. Le cadre général

Le budget primitif est un acte de prévision qui récapitule les dépenses et les recettes de l'exercice à venir. La loi permet que le budget de la commune soit voté jusqu'au 15 avril de l'exercice auquel il s'applique, ou jusqu'au 30 avril lorsqu'il s'agit d'une année de renouvellement des conseils municipaux (article L 1612-2 du CGCT).

Le Budget primitif de la commune doit répondre au principe d'équilibre : le montant des dépenses et des recettes de chacune des sections doit être voté en termes identiques.

Le budget de la commune est structuré en deux sections :

- Une section de fonctionnement qui regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes rattachées à la gestion courante de la commune.
- Une section d'investissement qui retrace les opérations ponctuelles de nature à modifier le patrimoine de la commune, dans laquelle sont réunies toutes les dépenses de travaux, d'achat de matériels ou de véhicules ainsi que l'encaissement des subventions des partenaires comme le Département, la Région ou l'Etat venant compléter le financement des projets communaux.

A noter, la mise en place de la nomenclature M57 développée depuis le 1^{er} janvier 2024. Cette instruction qui est la plus récente et la plus avancée en termes d'exigences comptables devient ainsi le référentiel de droit commun de toutes les collectivités locales. Elle permet ainsi de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle autorise le conseil municipal à déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel).

II. Le contexte local

Le présent budget primitif a été élaboré dans un souci de poursuivre une gestion rigoureuse, prudente et réaliste, avec :

- La maîtrise des dépenses de fonctionnement
- La prévision d'un gros volume d'investissement nécessaire aux divers projets de développement de la commune (construction du pôle enfance, rénovation de l'église, aménagement des espaces extérieurs...)
- Une inscription prudente des recettes en lien avec les notifications d'attribution de subventions
- Une augmentation de 3.5 points du taux de Foncier bâti afin d'assurer des recettes nouvelles pour la commune et se rapprocher du taux moyen des communes de l'Agglo
- La souscription d'un nouvel emprunt afin de faire face aux investissements à venir.

III. La section de fonctionnement

1. Les principales dépenses et recettes de la section

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
011- Charges à caractère général	817 260,00	013- Atténuation de charges	27 000,00
012- Charges de personnel	1 150 916,00	70- Produits des services	170 500,00
65- Autres charges de gestion courante	212 119,00	73- Impôts et taxes	2 116 575,00
66 - Charges financières	33 133,00	74-Dotations, subventions participations	420 796,00
67- Charges spécifiques	100,00	75- Autres produits de gestion courante	112 700,00
68- Dotations aux provisions	1 420,00	77-Produits spécifiques	1 000,00
TOTAL DEPENSES REELLES	2 214 948,00	TOTAL RECETTES REELLES	2 848 571,00
042- Opérations d'ordre (amortissements)	53 208,00	002- Excédent de fonctionnement 2025	69 497,21
023- virement à la section d'investissement	649 912,21		
TOTAL DEPENSES	2 918 068,21	TOTAL	2 918 068,21

2. Les dépenses de fonctionnement

Les principaux postes de dépenses sont :

- **Les charges à caractère général** qui regroupent les consommations de fluides (eau, électricité, gaz, chauffage et carburant) de fournitures scolaires et de petits matériels, l'entretien des bâtiments, de la voirie et des véhicules, les assurances, les fêtes et cérémonies...s'élèvent à **817 260€ au BP 2026** contre **785 948€ au BP 2025** soit une hausse maîtrisée de **4% environ**

Les grandes enveloppes de dépenses ont été reconduites avec notamment les achats d'énergie, de gaz et de carburants, les contrats de vérifications et de maintenance des bâtiments, le recours fréquent et régulier à la société de nettoyage, les dotations aux écoles de la commune, la fourniture de petit équipement pour les services techniques, les fêtes et cérémonies, le paiement à l'Agglo pour la mise à disposition du cuisinier et la fourniture de denrées alimentaires pour la confection des repas de la cantine scolaire.

Des dépenses diverses ont été provisionnées à hauteur de **50 000€** au compte 6288 du fait de la disparition de la ligne « **dépenses imprévues** » dans la nomenclature M57.

- **Les charges de personnel** restent stables **et représentent 52%** des dépenses réelles de fonctionnement. Elles prennent en compte, les évolutions normales des carrières des agents avec les augmentations de grades et d'échelons, les cotisations pour l'assurance du personnel et pour la CNRACL, le recrutement de 2 emplois d'été, le recours à du personnel extérieur (Archer), le départ de certains agents titulaires à la retraite et leur remplacement.
- **Les charges de gestion courante** sont en **légère hausse de 4,41%** : **212 119€ pour 2026** contre **203 155€ en 2025** avec l'augmentation des indemnités de fonction aux élus, le paiement des études surveillées aux enseignants de la commune, la subvention d'équilibre du CCAS et l'octroi de subventions aux associations de la commune.
- **Les charges financières** prennent en compte les intérêts supplémentaires en raison du recours à l'emprunt en 2025.
- **Les dotations aux amortissements** pour 53 208€ avec l'amortissement obligatoire du compte 204.
- **Le virement à la section d'investissement (023)** qui s'élève à **649 212€**. Il est constitué de l'excédent des recettes sur les dépenses de fonctionnement.

3. Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des impôts locaux, des dotations versées par l'Etat et l'agglomération, des produits des services, domaine et ventes diverses.

Les recettes réelles de fonctionnement 2026 (hors excédent 2025) représentent **2 848 571€** contre **2 787 605€** au BP 2025 soit une **progression d'environ 2,18%**.

Les principaux postes de recettes

Le chapitre 013, (atténuation de charges) en nette diminution, est constitué du remboursement des rémunérations et charges du personnel suite aux arrêts maladie et de la quote-part payée par les agents pour les tickets restaurants.

Les produits des services sont en très légère hausse du fait de l'encaissement des produits de la régie événementielle et **de la cantine scolaire (140 000€)**. Pour le reste, il s'agit pour l'essentiel des redevances d'occupation du domaine public (orange et GRDF), des droits de place et de stationnement, des concessions dans le cimetière, de la neutralisation du fonctionnement versée par VRA.

Les Impôts et Taxes

- **Le compte 73111 Impôts directs locaux** concerne principalement **la fiscalité locale** avec le produit des 3 taxes (taxe foncière sur le bâti, taxe d'habitation, taxe foncière sur le non bâti) pour **1 561 600€** de recettes attendues contre **1 290 700€** perçues en 2025.

A noter qu'une hausse des impôts est envisagée cette année avec :

- **L'actualisation** des bases de foncier bâti et non bâti de **1.9%**
- La proposition **d'augmenter le taux de foncier bâti de 3,5%**, passant ainsi de 26,64% à **30,14%** ce qui représente **264 400€ de recettes supplémentaires** sur l'année.

Relevé de 2 points en 2022, ce taux restait faible par rapport au taux moyen des communes de l'Agglo de même strate qui se situe autour de 30,37%.

- **La suppression du Dispositif de Lissage Conjoncturel (DILICO)** qui impactait notre commune à hauteur de **10 000€ environ**. Il est prévu que 90% de la somme versée au titre de 2025 nous soit restituée en 3 fois, 30% en 2026, 2027 et 2028.
- **Les reversements de Valence Romans Agglomération** avec l'Attribution de compensation de l'agglo déduction faite du montant versé au SDED (227 000 €) et la dotation de solidarité communautaire qui progresse légèrement (147 596€)
- **Les autres taxes sont constituées** de la taxe sur les pylônes (26 539€) du FNGIR ou du Fonds départemental de péréquation des taxes additionnelles qui restent stables.

Les dotations et participations de l'Etat : en prévision **une perte de 80 000€** environ avec la suppression définitive de la **DGF**, une baisse drastique de **la DCRTP** passant de 39 000€ en 2025 à 2 500€ en 2026, une diminution **des compensations de l'Etat** de 30 000€ environ.

Au chapitre 75 « Autres produits de gestion courante » sont inscrits les revenus des immeubles et diverses locations communales (maison médicale, salle po...) et l'encaissement des charges privatives.

Les produits spécifiques sont très variables d'une année sur l'autre puisqu'ils correspondent aux mandats annulés.

sont :

IV. La section d'investissement

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, en dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

La section d'investissement s'équilibre à **5 005 134,03€** en 2026 contre **3 859 750€** en 2025.

1. Les dépenses d'investissement par chapitre- BP 2026

CHAPITRE	LIBELLE	RAR 2025	VOTE 2026
20	Immobilisations incorporelles	29 200,00€	120 140,00€
204	Subventions d'équipement versées	9 754,00€	38 854,00€
21	Immobilisations corporelles	25 193,00€	168 218,00€
23	Immobilisations en cours	122 600,00€	3 881 349,00€
TOTAL	DEPENSES EQUIPEMENT	186 747,00€	4 208 561,00€
1641	Emprunts et dettes		167 395,00€
165	Dépôts et cautionnements		1 000,00€
TOTAL	DEPENSES FINANCIERES		168 395,00€
TOTAL	DEPENSES REELLES INVESTISSEMENT	186 747,00€	4 376 956,00€
TOTAL	DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		4 563 703,00€
	DEFICIT D'INVESTISSEMENT 2025		441 431,03€
TOTAL	DEPENSES D'INVESTISSEMENT		5 005 134,03€

2. Les principaux projets de l'année 2026

L'année 2026 marque la réalisation de gros projets d'investissement avec notamment l'achèvement du pôle enfance, l'aménagement des espaces extérieurs, la phase 2 des travaux de l'église.

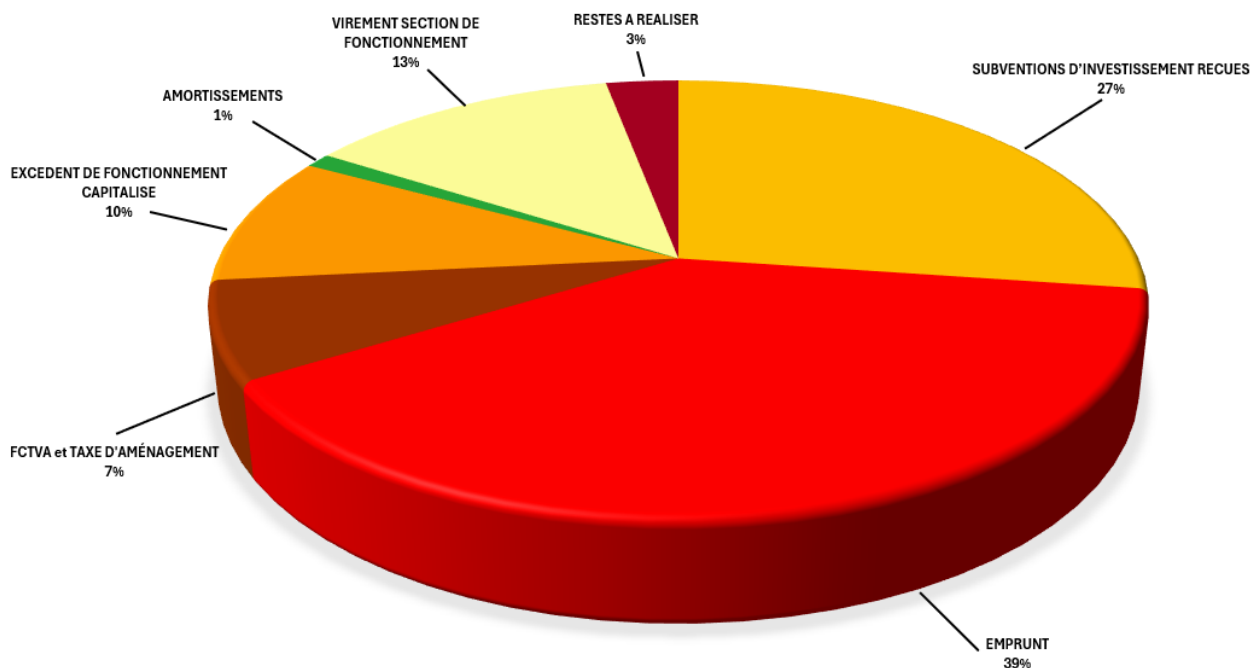
- Modification du PLU : **60 000€**
- Projet de territoire (cabinet Beaur) : **28 000€**
- Achat de terrains : **59 000€**
- Programme voirie 2025 : programme annuel, route des Peyres, chemin de Laye, suite rue Championnet : **154 500€**
- Reprise puits des chambres : **6 500€**
- Achat d'arbres, de fournitures de voirie, signalisation sol et verticale : **31 500€**
- Programme d'illuminations, natte d'été : **4 000€**
- Les raccordements au SDED et l'installation d'un coffret forain : **17 000€**

- Equipement et travaux dans les écoles (remplacement des lavabos, volets, sols, installation de brasseurs d'air et climatisation) : **30 500€**
- Remplacement d'une partie des volets de la cantine : **15 000€**
- Création d'un espace intergénérationnel dans l'ancienne caserne : **60 000€**
- Aménagement d'une aire de camping- cars et d'un terrain de foot : **100 000€**
- Reprise de la toiture au niveau de l'entrée de la mairie : **4 800€**
- 2ème tranche des travaux de réhabilitation de l'église (étude + travaux) : **687 427€**
- Construction de l'espace petite enfance (fin des travaux et maîtrise d'oeuvre) : **1 607 660€**
- Aménagements des espaces extérieurs du pôle enfance phase 1 et 2 (travaux et maîtrise d'oeuvre) : **1 099 472€**
- Construction de préaux dans les écoles de la commune (études, travaux, maîtrise d'oeuvre) : **216 370€**
- Achat de matériel informatique et divers : **8 000€**

3. Le financement de l'investissement de l'exercice 2026

Les recettes attendues proviennent :

COMPTES	LIBELLE	MONTANT
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	1 362 467,00
1641	EMPRUNT	1 949 621,79
10222	FCTVA	311 747,00
10226	TAXE D'AMENAGEMENT	50 000,00
1068	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE	478 288,03
TOTAL	RECETTES REELLES	4 152 123,82
040	AMORTISSEMENTS	53 208,00
021	VIREMENT SECTION DE FONCTIONNEMENT	649 912,21
TOTAL	RECETTES D'ORDRE	703 120,21
	RESTES A REALISER	149 890,00
TOTAL	RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	5 005 134,03



V. L'ETAT DE LA DETTE AU 01/01/2026

La commune compte actuellement 6 emprunts. Afin d'équilibrer son budget et réaliser ses grands projets d'investissement, la commune a fait le choix d'équilibrer son budget en souscrivant un nouvel emprunt à hauteur de **1 949 621€ en 2026**.

BANQUE	MONTANT EMPRUNTE	OBJET	DUREE	TAUX	KL RESTANT 01/01/26
Caisse d'épargne 5996618	495 000€ (refinancé)	Maison médicale	25/04/2035	0,93%	324 310,40€
Caisse d'épargne 9523800	700 000€ (refinancé)	Travaux remparts et restaurant	25/04/2028	3,40%	142 408,51€
CA Sud Rhône Alpes 1021359	316 800€	Restauration remparts phase 3	13/05/2026	1,92%	28 746,96€
Caisse des dépôts et consignation 5023035	300 000€	Remparts	01/06/2034	3,40% variable	125 926,10€
Crédit Agricole sud Rhône Alpes 3053418	300 000€	Achat de terrains	01/10/2042	1,73%	261 329,40€
Caisse des dépôts et consignation 5666770	1 199 890€	Pôle enfance	19/05/2051	2,80%	1 199 890,00€
TOTAL					2 082 611,37

EVOLUTION CHARGE DE LA DETTE 2021-2026

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Intérêts des emprunts	24 460	22 686	27 398	24 217	24 868	37 274
Remboursement en KL	124 903	127 223	142 287	144 981	147 761	166 137
Annuité de la dette totale	149 363	149 909	169 685	169 198	173 339	203 411
Encours de la dette au 31/12	1 144 974	1 317 751	1 175 464	1 030 483	2 082 611	1 916 474

L'annuité de la dette est constituée des intérêts des emprunts et du remboursement en capital.

L'encours de la dette représente le capital restant dû de l'ensemble des emprunts et des dettes souscrits par la collectivité.